

PLATEFORME REVENDICATIVE DU SYNDICAT AUTONOME DES MEDECINS DU BENIN (SYAMEB)

Préambule

La situation actuelle du médecin béninois est caractérisée par de mauvaises conditions d'exercice professionnel à tous les niveaux (infrastructures, équipements, organisation, rémunération). Ce qui ne permet pas une prise en charge adéquate de la santé des populations. Cet état de chose peut s'expliquer par l'abandon et le mépris du système sanitaire par les différents pouvoirs. Les conséquences sont d'une part la dévalorisation du métier et d'autre part la démotivation des différents acteurs en l'occurrence les médecins. Au vue de tout ce qui précède, il paraît nécessaire de trouver un trait d'union unique : le Doctorat d'Etat en médecine d'où la création du Syndicat Autonome des Médecins du Bénin (SYAMEB). Ce creuset a pour but la restauration d'un statut particulier du médecin béninois (tant du secteur privé que public) afin d'aboutir à une réforme profonde du système de santé pour faire face aux nombreux défis du quotidien de la santé de nos populations. Aussi le SYAMEB formule-t-il auprès des autorités compétentes les revendications qui suivent :

Des ressources humaines

- 1- Définir par département les besoins annuels en médecins (généralistes et spécialistes) dans le secteur en collaboration avec les organisations syndicales concernées ;
- 2- Recruter systématiquement chaque année les médecins (généralistes et spécialistes) en réponse aux besoins ;
- 3- Réviser à la baisse le coût d'accès à la spécialisation ;
- 4- Affecter systématiquement tout médecin sortant à un poste sur le territoire national pour 2 ans au minimum ;
- 5- Assurer la formation continue des médecins ;
- 6- S'assurer de la qualité des ressources humaines dans les formations sanitaires
- 7- Faciliter la réinsertion des médecins de la diaspora

De la rémunération des médecins

- 1- Veiller à l'établissement systématique d'un contrat de travail à tout médecin prestataire aussi bien dans le public que dans le privé ;

- 2- Revaloriser le salaire de base du médecin généraliste et spécialiste tant dans le public que dans le privé (Redéfinition de la grille salariale des médecins) ;
- 3- Inciter des médecins généralistes et spécialistes pour l'exercice en zone rurale par l'instauration d'une indemnité de zone ;
- 4- Accorder des primes de première installation aux médecins (généralistes et spécialistes) ;
- 5- Accorder une prime de risque à tout médecin tant du secteur public que du privé ;
- 6- Assurer la prise en charge sanitaire à tout médecin du secteur ;
- 7- Payer systématiquement des frais de garde aux médecins en spécialisation (astreintes et gardes couchées).

Des équipements et qualité des soins

- 1- Equiper les hôpitaux publics de matériels techniques capables d'améliorer la qualité des soins apportés à la population ;
- 2- Alléger le processus d'acquisition de matériels en urgence ;
- 3- Prévoir le matériel de stock ;
- 4- Subventionner les structures privées autorisées et diminuer les frais de fiscalité ;
- 5- Accompagner et faciliter l'installation des médecins dans le secteur privé ;
- 6- Formaliser tous les cabinets médicaux et cliniques installés sans autorisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- 7- Fermer tous les cabinets médicaux et cliniques dirigés par des agents non qualifiés.

De l'accessibilité aux soins

- 1- Revoir à la baisse le coût de consultation, des prestations de soins, d'analyses biomédicales, et d'hospitalisation dans les hôpitaux publics ;
- 2- Supprimer les frais de consultation dans les cas d'urgence ;
- 3- Disposer de Kit d'urgence dans chaque hôpital ;
- 4- Créer et dynamiser un service public de gestion des urgences et transferts médicaux dans tous les départements ;
- 5- Mettre en place un système efficace et opérationnel d'assurance-maladie pour toute la population.

Autres

- 1- Respecter la déclaration des Chefs d'Etats à Abuja en 2001 exigeant l'attribution de 15 % au moins du budget national au secteur de la santé ;
- 2- Confier la direction des hôpitaux aux médecins ;
- 3- Faciliter aux structures de soins privées l'accès aux contrats d'assurance ;
- 4- Dépolitiser le secteur de la santé ;
- 5- Auditer tous les ans la gestion des hôpitaux et appliquer les sanctions idoines ;
- 6- Redéfinir avec les acteurs du système sanitaire les mesures de gratuités et les cibles ;
- 7- Inclure le SYAMEB dans les instances de décisions concernant le système sanitaire du Bénin ;
- 8- Inclure le SYAMEB dans les instances de décisions des hôpitaux publics

Cotonou, le 23 septembre 2017

Le congrès